RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'ORNON

Envoyé en préfecture le 25/04/2024
Reçu en préfecture le 25/04/2024
Publié le 25/04/2024
ID : 038-213802853-20240415-2024_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mercredi dix avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8
Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Philippe GALL, Noël GARDEN, Julien FIAT, Christophe RUET

Absents excusés : Nathalie BOCQUERAZ, Christophe PROUVOST, Béatrice FIAT

Procurations : Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ
Christophe PROUVOST donne pouvoir à Noël GARDEN

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2024-18 : REALISATION D'UNE FRESQUE SUR LE MUR ABRITANT LA CLOCHE DE L'ANCIENNE CHAPELLE DE LA GRENONIERE

Annule et remplace la délibération 2024-09

Madame le Maire, expose au conseil municipal le devis de ZA – Lisa PERRIN, pour la réalisation d'une œuvre sur bois pour le mur de l'ancienne chapelle de la Grenonière.

Ornon et ses hameaux sont lovés au creux des montagnes, doté d'une histoire riche et entouré d'une nature préservée, ce village nous offre un refuge où la simplicité, l'authenticité et la connexion à la nature sont mises en valeur.
Bien que la chapelle de la Grenonière ait disparu, un mur et un petit préau abritant une cloche demeurent, conservant ainsi un précieux témoignage de son passé.
Le projet consiste à peindre une œuvre sur bois sur mesure pour l'insérer dans une alcôve de ce mur. Cette création reflétera la vie en montagne, s'inspirant des éléments et des scènes caractéristiques de cet environnement. À travers ce projet, une nouvelle vie au mur de l'ancienne chapelle à travers l'art sera donnée.

Dépenses		**Recettes**		
Objet	**Montant HT**	**Financeur**	**Montant HT**	**Taux**
Réalisation d'une fresque	3 150.00 €	Communauté de communes de l'Oisans	1 575.00 €	50%
		Autofinancement	1 575.00 €	50 %
Total dépenses	**3 150.00 €**	**Total recettes**	**1 575.00 €**	**100%**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE d'adopter le plan de financement ci-dessus,
AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et des recherches de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.

Le Maire,
Nicole FAURE

MAIRIE D'ORNON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Isère)

Envoyé en préfecture le 25/04/2024
Reçu en préfecture le 25/04/2024
Publié le 25/04/2024
ID : 038-213802853-20240415-2024_18-DE